

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2733**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Revente à la SFHE Arcade, d'un immeuble situé 262, rue Duguesclin

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 14 novembre 2011**Décision n° B-2011-2733**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Revente à la SFHE Arcade, d'un immeuble situé 262, rue Duguesclin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2011-09-12-R-0351 du 12 septembre 2011, la Communauté urbaine de Lyon a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble situé 262, rue Duguesclin à Lyon 3° et appartenant à madame Michelle Burait, pour un montant de 1 200 000 €, bien cédé occupé.

Il s'agit d'un immeuble de 5 étages sur rez-de-chaussée, à usage commercial et d'habitation, comprenant 10 appartements, un commerce, un local à usage de lieu de rassemblement et de prière et d'une pièce de rangement en demi-étage au-dessus du 5°.

Le tout situé 262, rue Duguesclin à Lyon 3° est cadastré sous le numéro 75 de la section AO.

Ce bien a été acquis pour le compte de la Société française des habitations économiques (SFHE) Arcade qui s'engage à préfinancer cette acquisition, en vue de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour une opération de logement social.

Aux termes de la promesse d'achat, SFHE Arcade s'engage à acheter ledit bien à la Communauté urbaine, au prix de 1 200 000 €, admis par France domaine, à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

SFHE Arcade aura la jouissance du bien à compter du jour où la Communauté urbaine entrera elle-même en jouissance, à savoir, le jour du paiement du prix d'acquisition par cette dernière ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 5 septembre 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à SFHE Arcade, pour un montant de 1 200 000 €, d'un immeuble situé 262, rue Duguesclin à Lyon 3°, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, individualisée sur l'opération n° 1750, le 7 février 2011 pour la somme de 12 000 000 € en dépenses et 12 000 000 € en recettes.

4° - La somme à encaisser, d'un montant de 1 200 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente, seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 458 200 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.